

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique  
du 16 septembre 2020**

La séance est ouverte par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 08h00.

**Personnes présentes :**

**Titulaires CSE 1<sup>er</sup> Collège**

Leïla TOTO – Françoise BOURGEOIS – Driss EL ZAYTOUNI – Frédéric  
GERVILLIERS – Françoise TILLET – Thierry BOURDIER – Claire  
QUINONERO – Estelle GENET – Mounir SMAÏLI

**Titulaires CSE 2<sup>ème</sup> Collège**

Anne Gaëlle GIRARD – Philippe  
DUTHU

**Personnes absentes/excusées :**

François VANDENBROUCKE – Gilles MILLERAND – Florence MERLIN

**Suppléants CSE en remplacement de titulaires absents :**

**Direction**

Thomas FONTAINE – Directeur  
Agnès GRANGIER – Dir. RH  
Julien HARSON – Resp relations sociales

**Représentants Syndicaux**

Mounir EL MENSOUR en  
remplacement de Frédéric  
PISSOT (CGT)  
Julien SCHEID (UNSA)

**Invité(s) en séance**

Sylvain MIGUET – Dir.  
Exploitation  
Maxime AUTEXIER – Dir. HSE  
Valérie LE POTTIER – Dir. Sûreté

En l'absence du Secrétaire du CSE, Claire QUINONERO assure le secrétariat de séance.

En préambule, la Direction et les membres du CSE évoquent la question du spectacle de fin d'année et des œuvres sociales. Compte tenu du contexte sanitaire, les membres du CSE ont décidé d'annuler le spectacle.

Le Président du CSE rappelle que les questions qui visent personnellement un membre du CSE n'ont pas leur place à l'ordre du jour. Elles ne seront désormais plus inscrites à l'ordre du jour. Les réunions du CSE ne sont pas le lieu pour polémiquer et régler des litiges personnels.

**1. Approbation du procès-verbal des réunions CSE du 12/06/20 extraordinaire, du 15/07/20 ordinaire**

Le procès-verbal de la réunion du 12/06/20 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 15/07/20 est adopté à l'unanimité.

**2. Information de la Direction sur la marché générale de l'Entreprise**

**a. Information mensuelle sur les principaux indicateurs de suivi d'activité.**

Le Président du CSE indique que l'activité de l'entreprise reste impactée par la crise sanitaire.

La fréquentation est actuellement entre 90% et 95%, avec un pic à 96%, notamment grâce à la reprise de l'activité économique et la fin du télétravail. Fin 2020, la fréquentation annuelle devrait se situer à environ 70% / 72%.

Les recettes sont inférieures d'environ 4,4 millions d'euros. Le Président du CSE rappelle qu'il faut être plus incitatif sur la validation. Des opérations spécifiques seront menées prochainement. On constate que certains clients se sont moins réabonnés qu'auparavant. L'entreprise sera vigilante pour qu'il n'y ait pas de glissement vers la fraude.

Le nombre de services commerciaux a été impacté courant août compte tenu de l'absentéisme.

Un membre du CSE demande s'il est possible de distinguer les arrêts maladie liés au COVID19 des autres arrêts de travail pour maladie.

La Direction répond qu'il n'est pas possible de distinguer selon la nature de la maladie.

Un membre du CSE signale que le taux d'absentéisme est fort. Des services ne sont pas couverts, y compris avec la réserve. Des entretiens ne sont pas réalisés pour permettre de couvrir des services.

La Direction précise que la fin du dispositif d'isolement a permis le retour de certains salariés. Quelques arrêts de travail dits de complaisance ont été constatés. Ces absences contribuent à désorganiser l'activité de l'entreprise.

Pour lutter contre ces arrêts, plusieurs leviers existent : les Responsables de Groupe peuvent réaliser des visites à domicile, la Direction peut faire des signalements auprès de la CPAM lorsqu'il y a un doute sérieux sur l'arrêt de travail et des contre-visites médicales peuvent être organisées. Par ailleurs, la Direction rappelle que des salariés en absence de moyenne durée ont été remplacés, ce qui n'était pas le cas dans le passé.



Un membre du CSE indique qu'il est difficile d'assurer la T1 et que les temps de battements sont courts. Des différences de temps entre certaines lignes sont constatées (ex : T1 / corol).

Ces sujets devront être analysés, notamment en commission horaires.

#### **b. Information mensuelle sur les recrutements et embauches**

Plusieurs recrutements ont été soldés : 1 agent de vente ; 2 mainteneurs bus ; 1 technicien méthodes maintenance ; 1 mainteneur voie ferrée ; 1 développeur gestionnaire BDD ; 1 resp pole management.

Des recrutements sont en cours : 1 carrossier peintre ; 1 technicien Bus ; 2 AVSR ; 1 chargé communication (CDD) ; 1 resp PCC.

Plusieurs salariés ont été embauchés en août : 1 technicien méthodes maintenance ; 1 développeur gestionnaire BDD en CDD ; 6 conducteurs en CDD de remplacement (absentéisme isolement COVID19).

Un membre du CSE demande à ce que l'information sur les recrutements en cours soit mieux communiquer en interne.

#### **c. Rappel de la campagne traitement préventif antigrippal**

Une note a été diffusée avec le bulletin de paie de juillet sur les 2 options possibles (vaccin antigrippal injectable ou traitement homéopathique). Les salariés intéressés doivent retourner le coupon complété avant le 23/09/20.

Le vaccin devra être injecté par un médecin, un infirmier libéral ou en pharmacie. Il n'y aura pas d'infirmier présent au CEM.

#### **d. Nomination du médecin du travail**

Suite au départ du Docteur Jean MATHIEU en mars 2019, il n'y avait plus de médecin du travail attiré pour l'entreprise. Plusieurs médecins avaient en charge le personnel de KDM.

Un médecin du travail a été nommé le 24/08/20 : Docteur Matthieu FLUSIN.

### **3. Information sur l'adaptation des mesures de prévention contre le COVID19 au 01/09/20**

Une note du 26/08/20 a été diffusée à l'ensemble du personnel. Elle précise les consignes à respecter, notamment s'agissant du port du masque. Un Keoflah a également été communiqué.

L'entreprise a fait le choix de rendre obligatoire le port du masque par les conducteurs de bus, même si un décret leur permet de ne pas porter le masque au poste de conduite en présence d'une paroi. Le port du masque par les conducteurs de trams n'est pas obligatoire mais recommandé.

La note de service a été communiquée à l'inspection du travail et aux membres du CSE. Elle est considérée comme une adjonction au règlement intérieur.

Les managers doivent rappeler aux conducteurs qui n'ont pas leur masque de le porter, conformément aux consignes prises par l'entreprise. Ils pourront être tolérants dans des situations précises (ex : conducteur seul à un terminus). Le cas échéant, il pourra y avoir des rappels à l'ordre, puis des sanctions.

Un membre du CSE signale que le port du masque est compliqué dans les bus non climatisés.

La Direction Maintenance Patrimoniale fait en sorte qu'on exploite le maximum de bus climatisés compte tenu des périodes de chaleur. Dans un bus non climatisé, en période chaude, il est toléré que le masque soit momentanément et légèrement porté sous le nez.

Un membre du CSE précise que le port du masque est compliqué sur la durée, pose des problèmes d'irritation et complexifie les échanges avec les clients.

La Direction rappelle que le port d'un masque est le quotidien pour beaucoup de salariés depuis longtemps.

Un membre du CSE demande si la désinfection de la loge de tram est réalisée au moment de la relève.

La Direction rappelle que le conducteur qui termine son service nettoie les zones de contacts du poste de conduite, comme celui qui lui succède et prend le service suivant. Des lingettes ont été mises à disposition. Concernant la clef de service, temporairement, il est toléré que le conducteur ne remette pas la clef au conducteur suivant.

Un membre du CSE indique que ces opérations sont difficilement conciliables avec les temps de parcours.

Un membre du CSE interpelle la Direction sur l'aérosolisation et la circulation de l'air dans les loges des trams.

La Direction précise que la prise d'air est extérieure. Les filtres de climatisation des trams sont régulièrement changés. Tous les systèmes de climatisation (matériels roulants et bâtiments) ont été contrôlés.

Un représentant syndical indique que 28% de l'air viendrait de l'intérieur.

Une membre du CSE demande s'il y a un risque d'aérosolisation au PCC.

La climatisation a été contrôlée. Le circuit d'aération est étanche.

Un nettoyage par nébulisation du matériel roulant est prévu le 17/09/20.

Un membre du CSE signale la présence de moustiques dans le bâtiment du CEM.

Des répulsifs seront mis à disposition. La zone de prolifération est actuellement recherchée pour traiter définitivement la situation. Il pourrait s'agir d'eaux stagnantes au niveau des rails. Un membre du CSE rappelle que le dépôt est situé sur une ancienne zone de marécage.

Une membre du CSE signale que le jockey n'a pas le temps de faire ses tâches compte tenu des temps de battement aux terminus des trams.

Une membre du CSE indique que des conducteurs ont entendu des « coups de fusil » au niveau du remisage, probablement pour effrayer des pigeons. Elle rappelle qu'il est important que le personnel soit informé en amont.

#### **4. Information et consultation du CSE relative à la demande de prolongation du chômage partiel jusqu'au 31/12/2020 pour cause de salariés vulnérables et gardes d'enfant**

L'entreprise a été autorisée à bénéficier du dispositif d'activité partielle du 16/03/2020 au 30/06/2020, puis jusqu'au 30/09/2020.

Les salariés considérés comme vulnérables au sens du décret n°2020-1098 du 29/08/20 sont placés en position d'activité partielle dès lors qu'ils présentent un certificat d'isolement prescrit par un médecin.

Cette mesure s'applique jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31/12/2020.

Le Gouvernement s'est engagé le 09/09/2020 à apporter des solutions aux parents n'ayant pas d'autre choix que de s'arrêter de travailler pour garder leurs enfants en raison de la fermeture de leur crèche, école ou collège, ou encore lorsque leurs enfants sont identifiés par l'Assurance Maladie comme étant cas-contact de personnes infectées.

Ainsi, à compter du 01/09/2020 et sous réserve de publication d'un décret, les parents qui sont dans l'impossibilité de télétravailler pourront bénéficier du dispositif d'activité partielle dès le premier jour de leur arrêt de travail, et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement, sous conditions.

De ce fait, l'entreprise doit solliciter un avenant à la demande d'activité partielle, et la prolonger jusqu'au 31/12/2020.

Lors d'un vote à main levée, 7 membres du CSE se prononcent en faveur de la prolongation du chômage partiel jusqu'au 31/12/2020 et 4 membres du CSE s'abstiennent de voter.

#### **5. Offre de rentrée**

L'offre a peu évolué à l'occasion de cette rentrée.

L'évolution de la F40 est liée au déménagement de la CARSAT et du centre des restos du cœur.

Un membre du CSE demande si une communication a été faite pour les modifications du BC74.

Une communication a été effectuée par e-mail et sur les réseaux sociaux.

Un membre du CSE signale que la ligne 12 est très sollicitée vers le terminus.

Le schéma de desserte initialement envisagé avec les promoteurs immobiliers doit être revu et adapté avant la rentrée 2021. La ligne 12 commence à être déséquilibrée.

Un membre du CSE demande s'il y a un projet de dévier la ligne 4 au niveau de l'hyper-centre.

Le sujet est à l'étude.

Un membre du CSE demande ce qu'il en est de T2 et du quartier Jean Jaurès.

Une étude de capacité de T2 est en cours compte tenu de l'évolution du quartier, ainsi que sur T1 par rapport aux facultés : allongement des quais, augmentation de la fréquence, longueur des rames, etc.



## 6. Information sur le dispositif expérimental de caméra individuelle de sécurité (caméras-piétons)

Le responsable du Pôle fraude présente le dispositif expérimental de caméra individuelle de sécurité (caméras-piétons). Ce dispositif concernera les AVSR volontaires.

Il pourra être utilisé en situation de tension ou d'agression, après information du client.

L'usage des caméras-piétons devrait avoir un effet dissuasif envers les clients virulents, permettre une baisse des atteintes et des incivilités, préserver la sécurité et la santé des salariés, augmenter le sentiment de sûreté et favoriser l'identification des auteurs d'atteinte.

Les images ne seront pas utilisées pour une procédure disciplinaire. Elles pourront être réquisitionnées et utilisées dans le cadre d'une procédure pénale. Elles pourront être utilisées en interne à des fins pédagogiques (le visage des personnes présentes sur les images sera flouté).

L'expérimentation sera lancée après réalisation des démarches administratives (fiche de traitement RGPD et autorisation préfectorale).

Un décret devrait prochainement fixer le mode opératoire d'utilisation des caméras.

Un membre du CSE demande s'il y a des effets sur la santé.

La caméra ne produit pas de rayonnements car il ne s'agit pas d'un système Bluetooth. Il n'y a aucun effet sur la santé.

Un membre du CSE demande ce qu'il en est si le client n'a pas été informé en amont.

Les caméras ne seront pas utilisées à charge dans la procédure pénale mais seront un élément de preuve parmi d'autres.

Un membre du CSE demande combien de salariés sont volontaires. La Direction fera un retour le mois prochain.

Un membre du CSE demande si tous les AVSR seront tenus de la porter.

Les AVSR devront être volontaires.

Un membre du CSE demande si les images pourront être utilisées en cas d'altercation entre collègues.

Cet outil n'a pas vocation à être utilisé dans cette situation.

## 7. Présentation du prochain baromètre auprès des salariés

Le baromètre d'engagement Groupe qui sera déployé du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2020 a pour objet de mesurer l'engagement des collaborateurs et la perception de la qualité de vie au travail et du management à chaque niveau de l'entreprise, dans toutes les filiales du Groupe.

Même s'il intègre des questions QVT, il ne se substitue pas à l'enquête QVT interne qui sera proposée ultérieurement.

La Direction s'engage à analyser les résultats pour mettre en place, le cas échéant, des actions.

Des ordinateurs seront mis à disposition pour permettre aux salariés de répondre pendant une pause (ex : salle de pause rue du temple).

Un membre du CSE estime que questions valorisent davantage le Groupe que les salariés et que certains d'entre eux peuvent être préoccupés par des sujets qui n'apparaissent pas dans le questionnaire.

La Direction précise que le baromètre est utilisé par de nombreuses grandes entreprises, ce qui permet de se comparer. Le questionnaire ne doit pas être trop long pour que les salariés répondent à l'ensemble des questions.

Un membre du CSE indique qu'il ne faut pas oublier les préoccupations au niveau de l'entreprise.

La Direction rappelle qu'elle travaille au quotidien sur les sujets qui préoccupent les salariés de KDM.

## 8. Questions à la Direction

### Questions concernant la Direction exploitation

#### a. Pourquoi avoir enlevé autant de temps de parcours sur les derniers tours des lianes ou de lignes (exemple 20 minutes sur la Corol).

Les temps de parcours mis en place à cette rentrée sont ceux qui ont été travaillés pour une mise en place en mars 2020 et donc vus avec la commission horaires. Il n'y a pas eu de temps enlevé.

#### b. Gros problème d'effectif chez les AVSR plus un départ en retraite sur le mois d'octobre, à quand des embauches ?

2 offres d'emploi seront prochainement ouvertes.



**c. Il y a un encadrant pour 4.5 avsr, comment se fait-il que certains services des samedis soir et dimanches soir notamment ne soient pas couverts par l'encadrement ?**

Depuis le début de l'année, 1 seul service du samedi soir (le 22/08/2020) n'a pas été couvert suite à un arrêt maladie d'un encadrant. Concernant les dimanches, la règle est inchangée : les encadrants se positionnent sur volontariat.

**d. Pourquoi les clefs des véhicules des AVSR sont devenues un « self service » alors que nous n'en n'avons déjà pas assez ? Il n'est pas rare de voir un chef de groupe, une personne du marketing et bien d'autres rentrer dans notre salle pour prendre ou reposer des clefs de véhicules.**

Ponctuellement, un véhicule peut être mis à disposition d'autres salariés.

Pour éviter que l'on rentre dans la salle de briefing, celle-ci doit-être fermée à clef.

**e. Sur les C-One avec la nouvelle version du logiciel encore plus de problèmes d'impression et de connexion avec le Cube. A quand un vrai outil de travail pour les AVSR ?**

Des améliorations sont en cours avec la version 1.4.4, qui devrait améliorer la connexion avec le U cube et résoudre les problèmes d'impression constatés jusqu'à présent. Les défauts connus ont été corrigés. La connexion a été améliorée. Toutefois, du fait de la connexion Bluetooth, des problèmes de connexion demeureront jusqu'au renouvellement des appareils prévu courant 2021.

**f. Est-ce que l'entreprise compte se servir du dispositif de la loi Savary?**

L'entreprise utilise déjà ce dispositif.

Un travail transversal est mené avec l'équipe Communication, qui surveille, identifie et fournit à l'assistante juridique sureté les copies d'écran des comptes concernés.

En 2018, 4 plaintes ont été déposées suite à la diffusion sur Facebook d'alertes dénonçant la présence de nos agents. Malheureusement, ces plaintes n'ont pas abouti (difficultés techniques pour la Police et le Parquet de retrouver les titulaires des comptes).

En juillet 2020, nous avons déposé 1 plainte suite à la diffusion de messages sur un compte Snapchat. A ce jour, il n'y a pas eu de suite donnée à cette procédure.

**g. Encore des problèmes d'approvisionnements des DAT les vendredis et samedis. Comment verbaliser des clients qui n'ont pu prendre un ticket ? Et sans CB.**

Nous avons constaté un déficit d'alimentation des DAT le week-end et le lundi.

L'approvisionnement est confié à un prestataire (Loomis).

Nous avons noté une petite augmentation des interventions sur les bourrages tickets et quelques difficultés lors des congés de la personne qui assure en temps normal les approvisionnements.

**h. Demande de présentation du document de la préfecture indiquant le nom de la personne habilitée à extraire et visionner les vidéos protections.**

Il s'agit d'un document interne, qui n'a pas vocation à être communiqué.

L'entreprise dispose des autorisations préfectorales pour les différents systèmes d'exploitation vidéo. Elle fournit à l'occasion des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation des différents systèmes la liste des personnes habilitées à accéder aux images (fonctions occupées et identité). L'essentiel est de fournir la liste des fonctions.

**i. Remplacement des responsables PCC et Management : Où en est-on ? A quelle échéance le remplacement des deux responsables ?**

Les processus de recrutement ont été initiés courant juillet. La prise de poste du responsable management se fera au plus tard courant janvier 2021. Le poste de responsable PCC n'est pas pourvu.

**j. Les contrats d'embauches CR pour la fin d'année sont-ils déjà signés ?**

Des promesses d'embauches ont été envoyées, d'autres vont suivre. Les contrats de travail n'ont pas encore été signés.

**k. INEO / Radio : où en est l'installation du nouveau combiné téléphonique ?**

L'installation est liée au renouvellement du SAE, avec une phase de test début novembre et une mise en place fin novembre. Quelques bus seront équipés de la nouvelle radio TETRA fin novembre, avant une généralisation du parc au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**l. Quelle est la première préconisation du Médecin du Travail quant à la question de la vente des titres ?**

La Direction a échangé avec le médecin du travail fin août. Le protocole mis en place par KDM est conforme à ses préconisations. Il n'est pas opposé à la vente à bord.



**m. Nous demandons la suspension de la vente des titres et une meilleure sécurisation des échanges de documents, notamment dans le cadre des missions à l'agence commerciale**

Le port du masque est obligatoire au poste de conduite pour les conducteurs. Le masque fait office de barrière en cas de contacts des mains au niveau de la bouche, ce qui réduit le risque de contamination suite à un contact avec des pièces éventuellement porteuses du virus.

Nous avons repris la vente de tickets à bord des bus selon des modalités particulières (ex : utilisation d'une coupelle). La procédure mise en place par KDM est conforme aux recommandations du médecin du travail. Nous avons mis en place une solution de désinfection à proximité des DAAC (pulvérisation d'un aérosol dans la poche contenant les pièces avant de verser la recette dans le DAAC), comme nous l'a conseillé le médecin du travail. Nous allons communiquer auprès de nos clients pour qu'ils utilisent au maximum d'autres solutions de paiement que la monnaie (ex : open payment, utilisation des distributeurs de titres automatiques) et qu'ils évitent d'acheter des titres à bord. La vente de titres à bord est donc maintenue.

Concernant l'échange de documents à l'agence, les opérations impliquent nécessairement la manipulation de documents. Les salariés et les clients sont invités à utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Nous ne suspendons pas l'échange de documents.

**n. PCC/IV :**

- **Les bouches d'aérations dans l'espace de travail PCC/IV posent encore problème.**
- **Les mesures de bruits dans l'espace de travail PCC/IV ont-elles été faites ? Quels sont les résultats ?**
- **Les mesures de rayonnements électromagnétiques dans l'espace de travail PCC/IV ont-elles été réalisées ? Si oui, ont-elles été faites dans des conditions de travail normales ?**

Des remontées sont faites lors de signalements de froid. Le Cabinet Soulard procède à des réglages du système de ventilation. Il est prévu de remplacer très prochainement le variateur de fréquence du moteur d'insufflation de la centrale de traitement d'air neuf. Les travaux ont été commandés le 27/08/2020 et sont prévus dans la semaine du 14/09/2020.

L'étude bruit au PCC a été réalisée. Les résultats seront présentés le 23/09 à la CSSCT.

Il n'y a pas d'écarts avec la réglementation. Il a toutefois été constaté un bruit de fond, qui doit être analysé et traité.

Les mesures sur les champs électromagnétiques ont été réalisées. Les résultats seront présentés le 23/09 à la CSSCT. Il n'y a pas de points particuliers identifiés au PCC

**o. Mobilités : qui est à l'initiative des papiers sur les parebrises en ville « information république française » signé de [www.antai.fr](http://www.antai.fr)**

KDM n'est pas à l'origine de ce document.

Questions concernant la Direction Maintenance Patrimoniale :

**p. Les rames redeviennent sales. Qu'en est-il du programme de nettoyage de base et le protocole sanitaire appliqué aux véhicules ? (exemple 1009, semaine du 1er septembre)**

Il convient de faire un signalement immédiat pour que l'information remonte et soit traitée avec le prestataire. Les contrôles internes vont être renforcés.

**q. Des toiles d'araignées se développent partout dans les bus, au PCC/IV, etc... : Nous demandons que les agents de nettoyage disposent du temps et des moyens nécessaires pour réaliser leur travail de nettoyage et de désinfection.**

Le cabinet Soulard intervient au PCC pour traiter le faux plafond. Des répulsifs seront mis en place.

Concernant les abris de bus, le sous-traitant intervient rapidement.

La Direction rappelle que la société de nettoyage n'est pas seule responsable des problèmes de nettoyage. Les salariés doivent utiliser les locaux normalement. C'est aussi un sujet de civisme et de comportements collectifs.

Un membre du CSE souligne qu'il ne s'agit pas de sanctionner les salariés du prestataire.

Un membre du CSE se demande si le niveau d'exigence ne doit pas être relevé, avec des prestations complémentaires.

**r. Travaux rénovation parking Dauphine ?**

Les travaux n'ont pas commencé. Un permis de construire a été déposé. Les travaux devraient commencer d'ici 5 ou 6 mois.

**s. Grande Maintenance des 600 000 kms pour le tram : quand est-elle prévue ?**

La maintenance des 600 000 Kms a débuté début 2020. Sur les 6 rames prévues cette année, 3 rames (1002, 1006, 1007) ont déjà été réalisées.

**t. Quand sera réparé le rail avant le terminus « Valmy » ?**

Nous avons sollicité une opération conjointe avec Dijon Métropole (voirie) + Colas Rail. Il est compliqué d'établir un planning d'intervention commun. En l'état, rien ne sera programmé avant mi-octobre. En attendant, nous avons adapté les consignes de conduite.

**u. Une ceinture est HS dans une des camionnettes Ford depuis plus de 6 mois mise en danger d'un AVSR en cas d'accident. Quand pouvons-nous espérer avoir une réparation ?**

Le véhicule va être réparé en urgence.

Questions relatives à l'hygiène et à la sécurité

**v. Demande d'une nouvelle dotation de masques lavables. Ceux reçus par les AVSR, les élastiques cassent après 2 ou 3 lavages**

10 masques ont été fournis à chaque salarié. Pour éviter que les élastiques cassent, il convient de diminuer la température de lavage. Le nettoyage peut se faire à la vapeur (40°).

Si besoin, des masques chirurgicaux sont tenus à disposition du personnel. De nouveaux masques lavables sont actuellement recherchés.

**w. Quel est le nombre de lavages préconisé par le fabricant pour les masques donnés par la Direction ?**

50 lavages par masque.

**x. Comment se fait-il que l'entreprise ne demande pas un test « COVID » négatif lorsqu'un salarié est de retour suite à maladie « COVID » avérée ?**

Les campagnes de test par les entreprises sont interdites. L'entreprise ne peut pas exiger la réalisation d'un test.

**y. Sécurité agence commerciale : quelle est la finalité des différentes rencontres avec le DDSP ?**

Pour tenter d'apaiser la situation autour de l'agence commerciale avec les squatters, dealers et autres perturbateurs, la Direction est en contact régulier depuis le mois de juin avec la Police Municipale de Dijon et la Police Nationale. Les forces de l'ordre ont été sollicitées pour des passages réguliers quotidiens et des opérations plus visibles occasionnellement sur le créneau 17h-18h. Une opération a été organisée le 23/07, avec la PN et la PM, la Dir Sûreté, le responsable du Pôle Fraude et des AVSR. La PN était présente le 04/09 autour de l'agence avant de poursuivre par une opération de contrôle de respect du port du masque à Darcy.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur l'aménagement du bâtiment et de l'extérieur pour que la zone soit moins incitative. Un membre du CSE rappelle que ce sujet est déjà ancien et que les salariés sont impactés au quotidien.

**z. Salubrité agence commerciale : nous demandons des nettoyages quotidiens et non pas hebdomadaires aux alentours de l'agence et à la porte d'accès salariés**

Le nettoyage est réalisé de manière hebdomadaire. Si d'autres nettoyages sont nécessaires, le responsable d'agence peut solliciter les services de la ville et le prestataire (idées21)

**aa. Les mesures de sécurité, en particulier les exercices d'évacuation et la définition des points de rassemblement, ont-elles évolué ?**

La procédure DSD-014 « Evacuation incendie » a été mise à jour en mars 2020. De nouveaux exercices sont planifiés cette année (1 par bâtiment). Les points de rassemblement n'ont pas changé.

Un membre du CSE demande ce qu'il en est du site ON DIJON.

La direction va se renseigner et donnera des précisions en CSSCT.

**bb. Nous demandons la révision du Document Unique, compte-tenu des nouvelles mesures sanitaires effectives au 1er septembre 2020.**

Le DU sera mis à jour pour intégrer les nouvelles dispositions.



Questions relatives à la rémunération

- cc. **Demande que des explications soient données aux salariés avec les feuilles de payes lors d'ajout ou de retrait sur celle-ci.**

Le salarié peut se rapprocher du service paie s'il a des interrogations sur son bulletin de paie.

Questions relatives au fonctionnement de l'entreprise

- dd. **Avenants au contrat de DSP : Qu'en est-il avec la métropole par suite du « COVID » ? Nous demandons à la direction de nous faire un point sur ce qui a été décidé puis signé surtout en termes de recettes, fréquentation, budget Globale, effectif dans chaque service.**

Le chiffrage est en cours (chômage partiel, surcoûts liés à la crise sanitaire, etc). Nous sommes en attente des prévisions de trafic et de recettes pour la fin de l'année.

La Direction précise qu'à ce jour il n'est pas prévu de revoir les effectifs des différentes directions.

- ee. **Point détaillé des clauses de la renégociation du contrat post-Covid avec Dijon Métropole.**

Voir réponse à la question dd.

- ff. **À la suite des absences « Divia services » (AIV), nous demandons un point exhaustif de l'effectif et comment la DCC souhaite pallier ces manques pour ne pas affecter systématiquement les agents en place**

Il n'y a pas de problème d'effectif permanent. Un salarié, qui était en isolement, est actuellement en arrêt de travail. Toutes les personnes absentes ne sont pas remplacées car l'activité n'a pas repris au niveau habituel. Le cas échéant, il peut y avoir des remplacements ponctuels. Il n'y a pas d'ouverture de poste envisagée à ce jour, une évolution de l'effectif ayant été réalisée fin d'année dernière (passage temps partiel à temps plein).

- gg. **Est-ce que des voitures de services sont affectées à des personnes de l'encadrement pour le trajet domicile-travail ?**

Des véhicules de services sont attribués à des membres de l'encadrement pour des nécessités de service et l'astreinte. Ils sont autorisés à l'utiliser pour le trajet domicile-travail, hors week-end.

Questions concernant le fonctionnement du CSE

- hh. **Spectacle de Noël et consignes sanitaires doit on annuler le spectacle ? Quelles sont les consignes sanitaires qui doivent être appliquées par la salle et les élus lors de ce spectacle ?**

Ce sujet a été abordé en pré-CSE et en début de réunion.

- ii. **Demande que le membre du CSE rembourse la location qu'il aurait pris à titre gratuit pour le compte du club AQUADIVIA et utilisé à des fins personnelles le weekend du 28/29 septembre 2019,**

Cette question ne sera pas débattue en réunion de CSE.

- jj. **Devant cet abus et le risque non négligeable de récurrence de la part de cette personne au sein du CSE nous demandons sa démission.**

Cette question ne sera pas débattue en réunion de CSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

LA SECRETAIRE  
Claire QUINONERO



LE PRESIDENT  
Thomas FONTAINE

